

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 25 novembre 2025
Convocation du 19 novembre 2025

N° 2025_11_014

Objet : Infrastructures –Convention cadre mission de mandat ODS (Syndicat Olivier de Serre)

Le 25 novembre 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à SALAVAS, salle communale sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Jacques MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Hervé OZIL, Marianne PAILLERON, Anne-Marie POUZACHE, Yves RIEU, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE

Absents : Françoise HOFFMAN, Maryse RABIER

Pouvoirs : Richard ALZAS à René UGHETTO, Max DIVOL à Jean-Claude BACCONNIER, Simone MESSAOUDI à Guy CLEMENT, Françoise PLANTEVIN à Anne-Marie POUZACHE, Carole VANESSE à Nicolas CLEMENT

Secrétaire de Séance : Claude BENAHMED

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 32
Nombre de pouvoirs : 5 - nombre de suffrages exprimés : 37
Vote contre : pour : 37 abstention :

Antoine ALBERTI, Vice-Président aux infrastructures, aux bâtiments et à la mobilité, rappelle aux conseillers que dans le cadre de ses compétences, La communauté de communes intervient régulièrement en réfection de chaussée sur les voies communautaires de son périmètre où sont implantées des conduites d'eau potable et d'assainissement du syndicat ODS.

Les organes des réseaux (regards de visite, de ventouse, bouches à clé et ouvrages annexes) peuvent se retrouver recouvert par de l'enrobé ou du bicouche. Ces ouvrages sont indispensables pour la continuité du service et le syndicat ODS intervient donc rapidement après réfection de chaussée pour les mettre à niveau.

Ainsi pour gagner en efficience, l'intervention de l'entreprise réalisant à la fois le revêtement et la mise à la côte est proposée.

Aussi, considérant l'intérêt de rationaliser la réalisation des travaux, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver une convention cadre de mission de mandat entre la communauté de communes et le syndicat ODS.

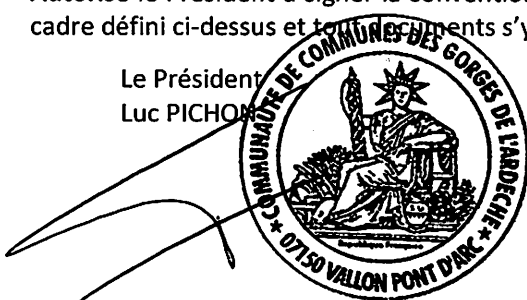
La maîtrise d'ouvrage serait alors assurée par la Communauté de communes en contrepartie d'une participation financière du syndicat ODS pour la part lui incombant.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention cadre de mission de mandat avec le syndicat ODS telle que décrite ci-dessus.

Autorise le Président à signer la convention cadre de mission de mandat avec le syndicat ODS dans le cadre défini ci-dessus et tous documents s'y référants.

Le Président
Luc PICHON



Le Secrétaire
Claude BENAHMED